



R E S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITE REGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC57.R5
21 septembre 2006

STRATEGIE REGIONALE VISANT A REDUIRE LES MEFAITS DE L'ALCOOL

Le Comité régional,

Ayant examiné le projet de Stratégie régionale visant à réduire les méfaits de l'alcool ;¹

Rappelant plusieurs résolutions antérieures de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Comité régional pour le Pacifique occidental relatives aux problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool, notamment les résolutions WHA58.26, WHA36.12, WHA32.40, WPR/RC36.R7 et WPR/RC33.R15 ;

Notant que dans la Région du Pacifique occidental 5,5% de la charge de morbidité sont imputés à l'usage nocif de l'alcool ;²

Alarmé de constater l'étendue des problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool dans la Région du Pacifique occidental ;

Conscient qu'il existe des différences culturelles, religieuses et sociales eu égard à l'usage de l'alcool ;

.../

¹ Document WPR/RC57/7.

² *Rapport sur la santé dans le monde, 2002 – Réduire les risques et promouvoir une vie saine*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002.

Reconnaissant que l'usage nocif de l'alcool ne touche pas seulement le buveur mais a aussi de fortes répercussions sur autrui, sur la communauté et la société en général ;

Reconnaissant que les modes de consommation d'alcool, le contexte et la quantité totale consommée influencent la santé de la population ;

Reconnaissant en outre que la consommation d'alcool augmente dans la Région ;³

Préoccupé par les modes de consommation dangereux, en particulier chez les jeunes, dans de nombreux Etats Membres ;

Notant la nécessité de sensibiliser le public à l'usage nocif de l'alcool et de renforcer la détermination politique à lutter contre ce problème ;

Conscient qu'une approche multisectorielle est nécessaire au niveau des pays pour réduire les problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool ;

Reconnaissant la nécessité d'associer la Stratégie aux stratégies et plans régionaux et sous-régionaux pertinents ;

Reconnaissant qu'il existe des mesures efficaces et peu coûteuses, fondées sur des données factuelles, qui permettent de réduire l'usage nocif de l'alcool et peuvent être appliquées dans le respect des valeurs sociales et culturelles,

1. APPROUVE la Stratégie régionale visant à réduire les méfaits de l'alcool, afin qu'elle serve de guide pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques en matière d'alcool adaptées aux contextes nationaux ;

.../

³ *Global Status Report on Alcohol 2004*. Organisation mondiale de la Santé, Genève, 2004.

2. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

- (1) de s'inspirer de la Stratégie pour élaborer ou renforcer leurs politiques et leur réglementation, le cas échéant, afin de réduire les problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool ;
- (2) de renforcer le développement des capacités au plan national et local en vue de planifier, de réaliser et d'évaluer efficacement des projets et des programmes destinés à réduire l'usage nocif de l'alcool ;
- (3) d'élaborer un système de collecte, d'analyse et de diffusion régulières des données sur les modes de consommation d'alcool et sur les problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool ;
- (4) d'élaborer des approches plurisectorielles et fondées sur des données factuelles pour prévenir et maîtriser les problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool ;
- (5) d'apporter un soutien approprié aux projets et aux programmes dont l'efficacité dans la réduction l'usage nocif de l'alcool a été démontrée ;

3. PRIE le Directeur régional :

- (1) de fournir une assistance technique aux Etats Membres dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des programmes de réduction de l'usage nocif de l'alcool ;
- (2) d'aider les Etats Membres à élaborer leurs systèmes pour la collecte, l'analyse et la diffusion régulières des données sur les modes de consommation d'alcool et les problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool afin de continuer à étoffer les données factuelles disponibles aux niveaux national et régional ;

.../

- (3) d'établir des dispositifs régionaux de coopération et de partage régulier des informations sur la réduction des méfaits de l'alcool et sur la mise en oeuvre de la Stratégie ;
- (4) de collaborer avec les Etats Membres, les organisations internationales compétentes, les universités, les organisations non gouvernementales et toute autre partie prenante appropriée, en vue d'encourager l'adoption de mesures plurisectorielles et fondées sur des données factuelles pour la prévention et la réduction des problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool ;
- (5) de continuer à consulter le secteur privé, en particulier l'industrie des boissons alcoolisées, sur les façons dont ce secteur pourrait contribuer à la réduction de l'usage nocif de l'alcool ;
- (6) de présenter au Comité régional des rapports périodiques sur l'usage nocif de l'alcool et sur les mesures prises pour résoudre les problèmes de santé publique liés à l'usage nocif de l'alcool dans la Région.